



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N° 30 CS/9

Réunion du	Mercredi 7 Octobre 2026
Présidence :	DA SILVA S.
Présents :	VADOT B. – BELORGEY B.
Excusés :	FAORO P. – CHEVANNE T. – IPOUA G.
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail.

1.1 TIRAGE AU AU SORT DES COUPES DE COTE D'OR

COUPE FUTBOL EMOTION F BACHELARD

La Commission Sportive procède au tirage des 16èmes de finale qui se déroulera le 25 OCTOBRE 2026 à 14h30 sur le terrain du club premier nommé.

GEVREY/CHAMBERTIN 2	NEC
US BRAZEY	FCNCS ou ASFO En attente du résultat du tour précédent.
MUNICIPAUX DIJON	ST REMY ou TALANT En attente du résultat du tour précédent.



DIJON USCD 3	ASDDOM
VNFC	VINGEANNE FC ou FCMPL En attente du résultat du tour précédent.
DIJON DINAMO	CESSEY/TILLES
CCOF	FONTAINES/DIJON 3
SACRIBAINÉ	TILCHATEL
IS/SELONGEY 3	DIJON ULFE
AIFC	EF VILLAGES 2
PLOMBIERES	LONGVIC 3
US SAVIGNY	GENLIS 2
AS SEURRE ou USSE 2 En attente du résultat du tour précédent.	MVF
CHAIGNAY	FAUVERNEY 2
MARAY	POUILLY
AUXONNE	MANLAY

COUPE DE COMPLEMENTAIRE CREDIT AGRICOLE

La Commission Sportive procède au tirage des 16èmes de finale qui se déroulera le 25 OCTOBRE 2026 à 14h30 sur le terrain du club premier nommé.

DIJON GRESILLES	ASPTT 3
DIJON SUD	ST REMY ou TALANT En attente du résultat du tour précédent.
PRECY	SEURRE ou USSE 2 En attente du résultat du tour précédent.
REMILLY	SAULON/CORCELLES
ECHENON	UCCF
ESTV	LONGCHAMP
UFCO	CHAMPDOTRE
MERCEUIL	FCNCS ou ASFO En attente du résultat du tour précédent.
SOMBERNON/GISSEY	AS POUSSOT
FCMPL ou VINGEANNE FC En attente du résultat du tour précédent.	AS QUETIGNY
ST APPO 3	TILLES FC 2
JEUNESSE MAHORAISE	PUMAS FC
ST JEAN	AS BEAUNE 2
FC2C	DAIX
CHEVIGNY 3	MEURSAULT
AIGNAY	VITTEAUX

I.2 REPROGRAMMATION RENCONTRES

- Match 55708181 FUTBAL EMOTION F BACHELARD VINGEANNE FC - MPL FC remis au 25/10/2026.
- Match 79944536 Cpe Futbol Emotion -F Bachelard TALANT – ST REMY remis au 25/10/2026.



- Match 55708250 Cpe Futbol Emotion -F Bachelard SEURRE – USSE 2 remis au 18/10/2026.
- Match 55708177 Cpe Futbol Emotion -F BachelardFCNCS – ASFO remis au 25/10/2026.

Suite à la qualification de l'équipe de USSE au 5ème tour de la CF, le Match D1 56576353 DIJON ULFE – USSE du 11/10/2026 remis au 11/11/2026.

Match 55708250 CCO FUTBAL EMOTION F BACHELARD SEURRE – USSE remis à une date ultérieure (USSE qualifié au 5^{ème} tour C.F

Lorsqu'un club est qualifié pour le 5^e tour de la Coupe de France et également pour le 3^e tour de la Coupe de Côte-d'Or, son équipe première, engagée en Coupe de France, ne pourra pas participer à la rencontre de Coupe de Côte-d'Or.

Dans ce cas, le club sera représenté en Coupe de Côte-d'Or par son équipe immédiatement inférieure, sous réserve que celle-ci participe à un championnat régional.

L'équipe ainsi appelée à remplacer l'équipe première sera considérée comme l'équipe engagée du club pour cette rencontre de Coupe de Côte-d'Or.

En cas de qualification pour le tour suivant, le club poursuivra la compétition de Coupe de Côte-d'Or avec cette même équipe.

La Commission

- Remplace l'équipe première de l'USSE par l'équipe USSE 2 pour le 3^e tour de la Coupe de Côte-d'Or ;
- Modifie, en conséquence, la rencontre 55708250 FUTSAL ÉMOTION F. BACHELARD SEURRE – USSE 2 et confirme que la rencontre sera disputée par l'équipe USSE 2.
- Confirme que l'équipe 2 de USSE continuera en Coupe de Côte d'Or FUTBOL EMOTION
- Reprogramme la rencontre 55708250 FUTSAL ÉMOTION F. BACHELARD SEURRE – USSE 2 au 18/10/2026

De ce fait la rencontre 79515308 D4 – D SEURRE – ESTV du 18/10/2026 au 11/11/2026.

1.3 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.**
- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER 56611312 D3-B PUMAS - RUFFEY STE MARIE du 11/10/2026 se jouera sur le terrain de RUFFEY

Match RETOUR 56611438 D3 – B RUFFEY STE MARIE – PUMAS FC du 30/05/2027 se jouera sur le terrain de PUMAS FC

La Commission demande au club de PUMAS de trouver un terrain de replis pour les prochaines rencontres.



I.4 DELEGATIONS

RAPPORTS DE DELEGATION

Match 56576643 D2 A AUXONNE – SAULON CORCELLES du 04/10/2026 MM. MOINGEON et MAPANAS. Pris note. Remerciements.

Match 56591551 D2 A ASFO – BEAUNE 2 du 4/10/2026 : M. CHUDZIAK. Pris note

Match 79750674 D2 B ASDDOM – MAREY du 4/10/2026 : M. RODRIGUES A. Pris note

DESIGNATION DELEGUES:

11/10/2026	D2 – A	ASFO	ASPTT DIJON 3	HENOT Vincent	MOINGEON Daniel
11/10/2026	D3 – B	ECHENON	AUXONNE 2	CUILLIER Thierry	CHUDZIAK Philippe
10/10/2026	U18–D2 B	QUETIGNY	DIJON ULFE	FERRIER Hugo	MAPANAS Hilaire
11/10/2026	D2 – B	JEUNESSE MAHORAISE	CHENOVE	DOBEK Ludovic	RODRIGUES Armando
18/10/2026	D2 – A	DAIX	ASFO		CHUDZIAK Philippe
18/10/2026	D1	QUETIGNY	St JEAN LOSNE	EL MJIDI Mourad	MAPANAS Hilaire

I.5 FORFAITS

Match 56610751 D3 – C FCNCS 2 – ST JEAN DE LOSNE 2 du 4/10/2026

Forfait déclaré de ST JEAN DE LOSNE 2

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à ST JEAN DE LOSNE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à FCNCS 2.

Amende 60€ à ST JEAN DE LOSNE.

I.6 COURRIELS

De ST APOLLINAIRE concernant l'inversion de la rencontre CCO FUTBOL EMOTION F BACHELARD ST APOLLINAIRE – DIJON DINAMO du 27/09/2026.

La Commission, après la réclamation du club de DIJON DINAMO, constate qu'une erreur est intervenue lors du tirage au sort de l'épreuve, l'inversion de la rencontre n'ayant pas été effectuée conformément aux dispositions prévues.

La Commission présente ses excuses aux deux clubs pour les désagréments occasionnés.

De MPL FC demandant d'intégrer une équipe dans le championnat D4. Cette compétition se déroulant en une seule phase, la Commission ne peut pas donner une suite à la demande.



II- JEUNES

FESTIVAL U13

Modalités des inscriptions

- Toutes les équipes 1 U13 D1, D2, D3 et D4 participent au Festival U13.
- Les équipes U13 R1 sont directement qualifiées pour la Phase Départementale
- Les équipes U13 R1 ne peuvent pas engager d'équipe supplémentaire dans les tours préliminaires.
- Une seule équipe par club peut être qualifiée pour la Phase Départementale.
- Si deux équipes d'un même club terminent premières de leur plateau, une seule est qualifiée et l'équipe classée deuxième du plateau est repêchée pour le tour suivant.
- Les vainqueurs du 1er tour sont Têtes de série au 2e tour.
- Au minimum 50 % des joueurs ayant participé au tour précédent doivent participer au tour suivant.
- Les équipes U12 ne peuvent pas participer au Festival U13.
- Une Coupe U12 sera organisée, comme lors de la saison 2025-2026.

TIRAGE AU SORT DU 1^{ER} TOUR qui se déroulera le 31/10/2026 sur le terrain du 1^{er} nommé.
Les 2 premières équipes du plateau seront qualifiées pour le second tour.

57 équipes d'engagées. Le DFCO et l'ASPTT DIJON sont directement qualifiés pour la finale régionale.
Tirage au sort des 55 équipes restantes.

AS BEAUNE	FC2C	GEVREY 2	SEURRE
POUILLY	CHANCEAUX	UCCF	MANLAY
CHEVIGNY	FCNCS	GRESILLE FC	ST APO 2
USCD	QUETIGNY	SOMBERNON 2	JDF 21
ASFO	ST JEAN	FAUVERNEY	FCNCS 2
SAVIGNY	FC MAHORAISE	ASFO 2	GEVREY
MARSANNAY	MEURSAULT	DIJON ULFE	CHAMPDOTRE
ST APO	DAIX	VOUGEOT	LONGVIC 2
MVF	MORVANDELLES	ST REMY 2	SOMBERNON 1
DUC	GENLIS	LONGVIC	BEAUNE 2
TALANT	IS/SELONGEY	UFCO	AUXONNE
EF VILLAGES	FCMPL	TILLES FC	DAIX 2
QUETIGNY 2	ENT AIFC/SAULON	USSE/ST REMY	FONTAINE/DIJON
CHENOVE	ESTV	RUFFEY ST MARIE	



2.1 REPROGRAMMATION DE RENCONTRE

Match					Ancienne date	Nouvelle date
U18 D1 / Automne				Poule A	1	
56656692	55529.1	525648	St Apollinaire 21	- 506750	Beaune A.S. 21	27/09/2026 05/12/2026 RP
56657818	56036.1	521525	Chevigny St Sauveur 22	- 526621	Fontaine Les Dijon F 22	13/09/2026 18/10/2026 RP
56657820	56038.1	550839	Ent.Usse Sr Remy 1 21	- 506803	Genlis As 21	12/09/2026 17/10/2026 RP
56657822	56040.1	538216	A.S.F.C. Daix 21	- 525648	St Apollinaire 21	13/09/2026 18/10/2026 RP
56657996	56075.1	521167	Gevrey 21	- 506750	Beaune A.S. 21	13/09/2026 18/10/2026 RP
56657997	56076.1	506790	Cheminots Dijon Us 21	- 581367	Ent. Tilles Vnfc 21	13/09/2026 18/10/2026 RP
U18 D2 / Phase Automne				Poule A	6	
79546291	68800.1	553295	Montbard Venarey 21	- 553664	Uccf 21	19/09/2026 24/10/2026 RP
79546293	68802.1	547733	Ent. Ufco/Sombernon1 21	- 553295	Montbard Venarey 21	27/09/2026 18/10/2026 RP
79546295	68804.1	525648	St Apollinaire 23	- 560159	Cercle Talant 21	26/09/2026 17/10/2026 RP
U18 D2 / Phase Automne				Poule B	5	
79546243	68752.1	560501	Neuilly Crim Sennece 21	- 506867	Chenove 21	19/09/2026 17/10/2026 RP
79546249	68758.1	522263	Quetigny As 21	- 522500	Fauverney Rouvres 21	26/09/2026 RP
79546251	68760.1	506867	Chenove 21	- 528772	Dijon U.L.F.E. 21	26/09/2026 RP
79546252	68761.1	511636	Meursault Us 21	- 553297	Champdotre Longeault 21	27/09/2026 18/10/2026 RP
U18 D3 / Automne				Poule A	11	
79565204	74484.1	552004	Aiserey Izeure Fc 21	- 506864	Ent.Fcab/Esvo 21	26/09/2026 31/10/2026 RP
79565379	74799.1	506864	Ent.Fcab/Esvo 21	- 560159	Cercle Talant 22	19/09/2026 17/10/2026 RP
U18 D3 / Automne				Poule B	12	
79567667	77911.1	552004	Aiserey Izeure Fc 22	- 531711	Ruffey Ste Marie Fc 21	26/09/2026 17/10/2026 RP
U15 D2 / Automne				Poule A	18	
79546167	68676.1	522263	Quetigny As 1	- 526621	Fontaine Les Dijon F 2	03/10/2026 17/10/2026 RP
U15 D2 / Automne				Poule C (Ex B)	96	
79755890	83220.1	581367	Tilles F.C. 1	- 525648	St Apollinaire 2	26/09/2026 31/10/2026 RP
79756205	83306.1	552004	Ent. Aifc-St Jean 1	- 540102	J D F 21 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
79756249	83327.1	560159	Cercle Talant 1	- 546171	Fc2c 1	26/09/2026 05/12/2026 RP
79756257	83335.1	547450	Dijon Fco Fem 2	- 546171	Fc2c 1	05/12/2026 26/09/2026 RP
79756302	83368.1	560159	Cercle Talant 1	- 506803	Genlis As 1	05/12/2026 26/09/2026 RP
79756308	83374.1	506750	Beaune A.S. 2	- 547450	Dijon Fco Fem 2	26/09/2026 31/10/2026 RP
79756352	83401.1	506750	Beaune A.S. 2	- 582351	Sombernon Gissey Fc 1	19/09/2026 11/11/2026 RP
79756354	83403.1	582351	Sombernon Gissey Fc 1	- 506803	Genlis As 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
U15 D3 / Automne				Poule B	24	
79577669	78237.1	548134	Ent.Fcv/Us Chanitois 1	- 506862	Asptt Dijon 3	19/09/2026 17/10/2026 RP
79577670	78238.1	521167	Ent. Gevrey Vougeot2 2	- 506867	Chenove 1	19/09/2026 17/10/2026 RP
79577671	78239.1	538216	A.S.F.C. Daix 2	- 582351	Sombernon Gissey Fc 2	19/09/2026 21/11/2026 RP
79577672	78240.1	506867	Chenove 1	- 582351	Sombernon Gissey Fc 2	26/09/2026 31/10/2026 RP



Match			Ancienne date	Nouvelle date
U13 D4 / Automne			Poule A	94
79622434	78855.1	521727 Vougeot 2	- 582351 Somberton Gissey Fc 2	19/09/2026 17/10/2026 RP
79622649	79017.1	523923 St Jean Losne Asujl 2	- 528772 Dijon U.L.F.E. 3	19/09/2026 17/10/2026 RP
79622797	79066.1	540450 A.S. Seurre P.B. 2	- 540102 J D F 21 2	19/09/2026 17/10/2026 RP
79623004	79083.1	550838 Tart Haut Varanges 2	- 582593 Is-Selongey 2	19/09/2026 17/10/2026 RP
U13 D2 / Automne			Poule B	32
79546121	68630.1	538216 A.S.F.C. Daix 1	- 560501 Neuilly Crim Sennece 1	03/10/2026 11/11/2026 RP
U13 D2 / Automne			Poule C- (Ex A)	97
79770308	84318.1	525648 St Apollinaire 3	- 547733 U.F.C.O 1	19/09/2026 11/11/2026 RP
79770312	84322.1	526621 Fontaine Les Dijon F 1	- 550839 Ent.Usse St Remy 1 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
79770315	84325.1	523635 Pouilly En Auxois As 1	- 525648 St Apollinaire 3	26/09/2026 31/10/2026 RP
79770316	84326.1	540102 J D F 21 1	- 560159 Cercle Talant 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
U13 D3 / Automne			Poule A	38
79566228	76246.1	581367 Tilles F.C. 2	- 565342 Csfchanceaux 1	19/09/2026 17/10/2026 RP
79566231	76249.1	526918 Fontaine D'Ouche As 2	- 552236 Ent.S. Morvandelle 1	26/09/2026 17/10/2026 RP
U13 D3 / Automne			Poule C	41
79566670	76969.1	540450 A.S. Seurre P.B. 1	- 506867 Chenove 1	19/09/2026 17/10/2026 RP
79566672	76971.1	523923 St Jean Losne Asujl 1	- 581368 Mir Pont Lam Fc 2	19/09/2026 17/10/2026 RP
79566673	76972.1	506867 Chenove 1	- 522263 Quetigny As 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
U13 D3 / Automne			Poule D	42
79567747	77935.1	531711 Ruffey Ste Marie Fc 1	- 516657 Auxonnais C.S. 2	26/09/2026 17/10/2026 RP

2.2 FORFAITS

Match 79577679 U15 D3 B DAIX 2 – CHENOVE du 3/10/2026

Forfait déclaré de CHENOVE

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à CHENOVE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à DAIX.

Amende 60 € à CHENOVE

Match 79566678 U13 D3 C Ent AIFC/SAULON CORCELLES – CHENOVE du 03/10/2026

Forfait déclaré de CHENOVE.

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à CHENOVE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à Ent AIFC/SAULON CORCELLES.

Amende 60 € à CHENOVE.

2.3 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle



Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match Jeunes D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

- 56658004 U18 D1 A FONTAINE LES DIJON 2 – TILLES FC du 11/10/2026 se jouera le 31/10/2026 à 16h30.
- 79546121 U13 D2 B DAIX – FCNCS du 03/10/2026 se jouera le 11/11/2026 à 16h00.
- 79074650 U15 D1 CHEVIGNY ST SAUVEUR - FONTAINE LES DIJON du 10/10/2026 à 13H00 se jouera à 18h00.
- 79566238 U13 D3 – A UCCF 2 – CF CHANCEAUX du 03/10/2026. Demande de CF CHANCEAUX pour remettre la rencontre en date ultérieure. Amende 20 € pour demande hors délai.

2.4 COURRIELS

De CSF CHANCEAUX demande si un joueur U10 peut être surclasser en U13.

Un joueur U10 ne peut pas être surclassé en U13. En catégorie U13, seuls les joueurs U13, U12 et dans la limite de trois, les joueurs U11 bénéficiant d'une autorisation médicale de surclassement sont autorisés à participer.

De IS SELONGEY et DIJON ULFE concernant la rencontre U13 D4 A IS SELONGEY 3 – DIJON ULFE 3 du 26/09/2026.

Le match se déroulera le 12/12/2026.

De MPL FC concernant les Accessions du championnat U12 à l'issue de la phase Brassage

La CS sortira le tableau des montées-descentes mi-octobre.

De M. ROLLIN Owen nous informant des remplacements pour la rencontre U15 D1 UCCF – BEAUNE du 3/10/2026.

2.5 TOURNOIS

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le District autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi



Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

Pour information

Tout club participant à un tournoi organisé à une date correspondant à une journée de championnat, une journée de rentrée ou une Journée Nationale des Débutants (JND) devra prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la tenue de ses rencontres officielles. Aucun report ne sera accordé de droit du fait de la participation à un tournoi.

III- FEMININES

3.1 FORFAIT

Match 79548255 CRITERIUM A 8 FEM - A ENT ST REMY USSE – MAREY du 5/10/2026

Forfait déclaré de MAREY.

Amende 50€ à MAREY.

3.2 REPROGRAMMATION MATCHS

U18 Femines / Automne			Poule A	54
79552074	69474.1	563643 Sud Foot 71 1	- 506750 Beaune A.S. 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
79552076	69476.1	608157 Ent. Duc Gevrey Chev 1	- 580488 Louhans Cuiseaux Fc 1	26/09/2026 17/10/2026 RP
Critérium U13 Fem À 8 / Automne			Poule A	58
79554441	70442.1	526741 Alc Longvic 1	- 560159 Cercle Talant 1	26/09/2026 31/10/2026 RP
Criterium Seniors Fem A 8 / Unique			Poule A	63
79548251	68846.1	524849 Villages Ent.F. 1	- 521729 Marey 1	21/09/2026 28/09/2026 RP
Criterium Seniors Fem A 8 / Unique			Poule B	64
79548426	68889.1	524184 Marsannay 1	- 506750 Beaune A.S. 1	21/09/2026 23/11/2026 RP
79548427	68890.1	590684 Dijon - A.S. Poussot 1	- 523923 St Jean Losne Asuil 1	21/09/2026 12/10/2026 RP

3.3 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande



Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

79554445 U13 FEM BEAUNE – VILLERS LES POTS du 3/10/2026 se jouera le 19/12/2026.

3.4 MATCH NON JOUE

Match 79554354 U13 FEM USSE – ASFO du 03/10/2026 est remis en DU.

IV- FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours

Disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les



compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

Date	Match	Analyse Feuille de Match
<u>03/10/2026</u>	U12 D1 / Brassage / Poule C St Apollinaire 21 - Fontaine Les Dijon F 22	Absence de feuille de match
<u>03/10/2026</u>	U18 D2 / Phase Automne / Poule B Alc Longvic 21 - Meursault Us 21	Feuille de match Papier
<u>03/10/2026</u>	U13 D3 / Automne / Poule B Chevigny St Sauveur 3 - Fcjm Dijon 1	Feuille de match Papier
<u>03/10/2026</u>	U13 D2 / Automne / Poule C (Ex A) Cercle Talant 1 - Dijon U.L.F.E. 1	Feuille de match Papier
<u>03/10/2026</u>	U13 D2 / Automne / Poule C (Ex A) Gresilles F.C 1 - Pouilly En Auxois As 1	Feuille de match Papier
<u>03/10/2026</u>	U13 D2 / Automne / Poule C (Ex A) Ent.Usse St Remy 1 1 - Is-Selongey 1	Feuille de match Papier
<u>03/10/2026</u>	U13 D2 / Automne / Poule C (Ex A) Dijon Fco Fem 2 - U.F.C.O 1	Feuille de match Papier
<u>04/10/2026</u>	Seniors D4 / Unique / Poule D Longchamp 2 - Ent. Nolay Epinac 2 2	Feuille de match Papier
<u>04/10/2026</u>	Seniors D4 / Unique / Poule D Bligny 2 - Merceuil 1	Feuille de match Papier
<u>04/10/2026</u>	Seniors D4 / Unique / Poule B Dijon Municipaux 2 - As D.D.O.M 2	Feuille de match Papier
<u>04/10/2026</u>	Seniors D4 / Unique / Poule B Centre Cote D'Or F. 1 - S.C. Vittelien 1	Absence de feuille de match
<u>05/10/2026</u>	Criterium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule A Cs chanceaux 1 - Villages Ent.F. 1	Feuille de match Papier
<u>05/10/2026</u>	Criterium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule B Beaune A.S. 1 - Dijon - A.S. Poussot 1	Feuille de match Papier
<u>05/10/2026</u>	Criterium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule B Genlis As 1 - Vougeot 1	Feuille de match Papier
<u>05/10/2026</u>	Criterium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule B Tilles F.C. 1 - Neuilly Crim Sennece 1	Feuille de match Papier

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

**Le Président de la Commission Sportive
DA SILVA S.**